## 4ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/03/2025

Page: 1/4

Date: 07/02/2025

tenue sous la présidence de Monsieur RIOU, assisté(e)
de Madame BERGERAT et Madame CELINO, Conseillères
En présence de Madame COURTOIS, Rapporteure publique
Madame RANWEZ, Greffière

#### 09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2210157	RAPPORTEUR:	Monsieur Jean-Michel RIOU
Titre de l'affaire	Décision du 31 décembre 2021 du préfet du Nord refusant la délivrance	d'une carte de séj	our temporaire
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître LUTRAN \	Valérie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet	
02)	DOSSIER N° 2303278	RAPPORTEUR:	Monsieur Jean-Michel RIOU
Titre de l'affaire	Arrêté du 11 avril 2022 du préfet du Nord portant refus de titre de séjou le pays de destination	r, faisant obligation	de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et fixant
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître SEBBANE	Thomas (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet	
03)	DOSSIER N° 2303280	RAPPORTEUR:	Monsieur Jean-Michel RIOU
Titre de l'affaire	Arrêté du 11 avril 2022 du préfet du Nord portant refus de titre de séjou le pays de destination	r, faisant obligation	de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et fixant
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Madame X	Maître SEBBANE	Thomas (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet	

Demandeur

Défendeur

Monsieur X

PREFECTURE DU NORD

## 4ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/03/2025

Page: 2/4

Date: 07/02/2025

### 09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2303651	RAPPORTEUR:	Monsieur Jean-Michel RIOU
	Arrêté du 9 septembre 2022 par lequel le préfet du Pas-de-Calais a refusé la délivrance d'un titre de séjour		
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître GUILLAU	D Maeliss
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet	
Observateur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	Directeur	
Obsci vateai			
05)	DOSSIER N° 2303652	RAPPORTEUR:	Monsieur Jean-Michel RIOU
05)			l'un titre de séjour
05)	DOSSIER N° 2303652  Arrêté du 9 septembre 2022 par lequel le préfet du Pas-de-Calais a r	refusé la délivrance d	l'un titre de séjour s des parties
05) Titre de l'affaire	DOSSIER N° 2303652  Arrêté du 9 septembre 2022 par lequel le préfet du Pas-de-Calais a r  Nom des parties	refusé la délivrance d Représentants	l'un titre de séjour s des parties
05) Titre de l'affaire Demandeur	DOSSIER N° 2303652  Arrêté du 9 septembre 2022 par lequel le préfet du Pas-de-Calais a r  Nom des parties  Madame X	refusé la délivrance d <b>Représentants</b> Maître GUILLAU	l'un titre de séjour s des parties

Maître NAVY Sanjay

M. le Préfet

## 4ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/03/2025

Page: 3 / 4

Date: 07/02/2025

#### 09 heures 30

		oo neures so	
07)	DOSSIER N° 2309575	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Michel RIOU	
Fitre de l'affaire		de délivrer un titre de séjour, faisant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours e retour sur le territoire français d'une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître NAVY Sanjay	
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet	
08)	DOSSIER N° 2306859	RAPPORTEURE: Madame Sophie BERGERAT	
itre de l'affaire	Arrêté du 23 juin 2023 du préfet du Nord portant ref le pays de destination	fus de titre de séjour, faisant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et fixant	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître MEZINE Nafa (Cour)	
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS	
09)	DOSSIER N° 2307456	RAPPORTEURE: Madame Sophie BERGERAT	
Titre de l'affaire	Arrêté en date du 19 juillet 2023 du sous-préfet de Valenciennes portant refus de titre de séjour, faisant obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination et faisant interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de deux ans		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître HAJAJI Makarem (Cour)	
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS	
10)	DOSSIER N° 2307730	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO	
Titre de l'affaire	Arrêté du préfet du Pas-de-Calais du 28 août 2023	portant refus de titre de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître BOUHAJJA Mouna (Cour)	
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	CABINET ACTIS AVOCATS	

# 4ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/03/2025

Page: 4/4

Date: 07/02/2025

### 09 heures 30

11)	DOSSIER N° 2308034	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Arrêté du Préfet du Nord du 25 juillet 2023 portar destination	nt refus de titre de séjour, faisant obligation de quitter le territoire français sans délai et fixant le pays de
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître GOMMEAUX Julie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
12)	DOSSIER N° 2308459	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Fitre de l'affaire	Arrêté du 28 août 2023 du préfet du Nord refusant un titre de séjour, faisant obligation de quitter le territoire français dans le délai de trente jours et fixant le pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Représentants des parties  Maître GIRSCH Pauline (Cour)
Demandeur Défendeur	•	·
	Madame X	Maître GIRSCH Pauline (Cour)
Défendeur	Madame X  PREFECTURE DU NORD  DOSSIER N° 2310306  Arrêté du préfet du Nord du 31 mai 2023 portant	Maître GIRSCH Pauline (Cour) CABINET CENTAURE AVOCATS
Défendeur 13)	Madame X  PREFECTURE DU NORD  DOSSIER N° 2310306  Arrêté du préfet du Nord du 31 mai 2023 portant	Maître GIRSCH Pauline (Cour) CABINET CENTAURE AVOCATS  RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO  refus de délivrance d'un titre de séjour, faisant obligation de quitter le territoire français dans un délai de
Défendeur 13)	Madame X  PREFECTURE DU NORD  DOSSIER N° 2310306  Arrêté du préfet du Nord du 31 mai 2023 portant trente jours, fixant le pays de destination et faisant	Maître GIRSCH Pauline (Cour) CABINET CENTAURE AVOCATS  RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO  refus de délivrance d'un titre de séjour, faisant obligation de quitter le territoire français dans un délai de nt interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an

Arrêté le 07/02/2025 Le président du tribunal